

REFERENCE

Protection des Hommes au travail

A la une Révision de la Directive EPI : des évolutions à plusieurs niveaux

P. 4

Zoom sur

MANULATEX
REGAIN

P. 10

Affaires publiques

Les dernières
infos sur la
réglementation

P. 14

Infos SYNAMAP

Les actualités du
syndicat

P. 15

En bref

Les infos du marché de
la prévention et de la
protection

P. 19



Formations du SYNAMAP

"L'expertise et la qualité"

Acteur incontournable de la protection des travailleurs et expert du marché des EPI, **le SYNAMAP est aujourd'hui le mieux placé pour vous former !**

Formation Technique EPI

Dans sa mission de promouvoir la prévention des risques professionnels, le SYNAMAP propose, 3 fois par an, une formation technique et réglementaire sur les équipements de protection individuelle.

Si vous souhaitez :

- Renforcer vos compétences techniques sur les EPI
- Argumenter dans la négociation auprès des responsables sécurité
- Intervenir en véritables préconisateurs dans l'analyse des risques pour conseiller les EPI adaptés à chaque situation
- Acquérir le vocabulaire et toutes les connaissances propres aux EPI et à la protection de l'homme au travail

Alors cette formation, dont la qualité n'est plus à démontrer, est faite pour vous...

Un programme complet, un cadre agréable sur Poitiers, une équipe de formateurs experts... Tous les ingrédients réunis pour devenir "le référent EPI".

Quelques places sont encore disponibles pour la session du lundi 24 au 28 novembre 2014.

Formations expertes

Deux formations : "La sécurité des mains : prévention et protection" et "Vêtements de protection à usage professionnel".

Des modules riches et complets d'une journée, animés par des experts, qui permettent de comprendre et identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels, identifier les protections adaptées par types de métiers et risques et connaître la réglementation EPI en vigueur.

Prochaines dates : nous consulter

Formations "sur-mesure"

Le SYNAMAP propose également des formations dites "sur-mesure" pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises en mettant en place un module adapté à leurs problématiques de santé et sécurité au travail. Une prestation unique, personnalisée et experte !

Témoignages

Formation "Sécurité des mains : prévention et protection"

Monsieur Yaël VIALATTE
*Animateur QPE du Service Matériel
Vinci Construction Terrassement*

"Cette formation a été très enrichissante et m'a permis d'avoir une nouvelle vision sur la sécurité des mains. Elle m'a éclairé sur les pathologies et les risques de blessures et m'a appris comment se protéger et par quels moyens.

Conforme au programme annoncé, ce module de formation est très bien construit.

Les compétences techniques des animateurs étaient de qualité et ils illustraient tous leurs propos par des exemples concrets."

Formation Technique EPI

Monsieur Jean-Pierre BOURNET
*Responsable HSE (IPRP)
Fonction publique territoriale
Conseil Général des Pyrénées Orientales*

"Le contenu de cette formation a parfaitement répondu à mes attentes. Cela m'a permis d'en savoir plus sur les normes et de pouvoir partager mes nouvelles connaissances avec mes collègues.

Les formateurs ont une parfaite connaissance de leurs domaines respectifs, ce qui est un réel atout."

+ d'infos :
www.synamap.fr

Contact :
Aminata Ba - 01 47 17 64 36
aminata@synamap.fr

Edito

Une dynamique renouvelée

L'Assemblée générale du SYNAMAP s'est tenue le 24 juin dernier. A cette occasion, l'ensemble de nos adhérents, présents ou représentés, ont validé à l'unanimité la politique conduite par les dirigeants sociaux de notre organisation.

Une politique qui nous a permis, malgré la crise, de doubler le nombre de nos adhérents en 7 ans et d'étoffer le nombre de nos permanents dans un environnement financier, validé par un Commissaire aux Comptes, aussi robuste que transparent.

Une politique qui a définitivement institué le SYNAMAP comme une organisation professionnelle légitime et reconnue pour ses compétences dans le monde de la prévention et de la protection de l'homme au travail, tant en France qu'en Europe.

Mais, si un travail important a été accompli, il est naturellement hors de question que nous songions à nous reposer sur nos lauriers. C'est pourquoi, le SYNAMAP, depuis plusieurs mois, a également travaillé sur un plan institutionnel afin de créer les conditions nécessaires au renforcement de la dynamique et de l'efficacité de son influence et de ses actions.

Sa politique de formation sera renforcée et montera en puissance dès cette année.

Son influence au sein de la Fédération Européenne (ESF) sera plus décisive puisque nous en exercerons bientôt la présidence.

Sa gouvernance s'appuiera sur l'expérience d'un Président et d'un Président "elect" épaulés par une équipe de vice-présidents aux missions précisées.

Toutes choses qui permettront, à terme, à notre organisation de travailler encore plus efficacement au service exclusif de nos adhérents, et cela en toute autonomie

Enfin, bien d'autres projets, destinés à muscler notre organisation, verront aussi le jour à travers les travaux de nos Commissions Techniques et, naturellement, "Référence" ne manquera pas de s'en faire l'écho.

D'ici là, je vous en souhaite une bonne lecture.

Bernard Cuny
Président du SYNAMAP

Sommaire

A la une

Révision de la Directive EPI : des évolutions à tous les niveaux.....4

Zoom sur
MANULATEx.....10
REGAIN.....12

Affaires publiques.....14

Infos SYNAMAP.....15

Nouveaux produits et services.....16

En bref.....19

A person wearing a blue protective suit, hood, and goggles is working on a complex industrial machine with many pipes and valves. The person is focused on a specific part of the machine, using their hands to adjust or inspect it. The background shows more of the industrial environment with various pipes and structures.

A la une Révision de la Directive EPI : des évolutions à plusieurs niveaux

Ce qui change

Les changements importants pour les fabricants et les distributeurs d'EPI

Point de vue du SYNAMAP

La durée de validité des AET : un sujet qui fâche

Interview

La révision de la Directive EPI vue par Jean-Claude Cannot, Directeur Technique du CTC Lyon

Ce qui change

Même si le succès de la Directive de 1989 est globalement reconnu, un large consensus existe depuis plusieurs années parmi l'ensemble des États membres et des parties prenantes sur le fait que certaines améliorations devaient y être apportées, en termes, notamment, d'harmonisation du marché, de fonctionnement des organismes notifiés, de clarification de la législation, et de renforcement de la sécurité des produits. A ce titre, le premier projet de révision de la Directive EPI de 1989 a été dévoilé par la Commission européenne en mai 2014. A sa lecture, il ne fait aucun doute que la future nouvelle directive, qui pourrait être publiée en 2016 et progressivement mise en place jusqu'en 2024, apportera des changements importants pour les fabricants et les distributeurs d'EPI.

Sémantique

Le terme 'CE' est remplacé partout par 'UE' sauf pour le marquage. On parle donc de 'déclaration UE de conformité' d'Examen UE de type' ... mais on continuera de parler de 'marquage CE'.

Elargissement

Elargissement du champ d'application de l'actuelle Directive EPI en ajoutant les produits pour usage privé assurant une protection contre la chaleur, l'humidité et l'eau (p.ex. gants pour la vaisselle ou pour le four).

Catégorisation des EPI

Les EPI destinés à protéger l'utilisateur contre :

- les noyades,
- les coupures par des scies à chaîne ou par jet d'eau haute pression,
- les blessures par balles ou coups de couteau et
- les bruits nocifs,

figureront en catégorie III et ils seront soumis à la procédure d'évaluation de la conformité la plus contraignante.

Articles 10, 11A et 11B

La terminologie de la directive EPI de 1989 n'est pas reprise mais les principes subsistent avec un ajout de contrôle interne pour les EPI de catégorie 2 :

Catégorie I : contrôle interne de la fabrication, module A

Catégorie II : examen 'UE' de type (module B) + suivi de la conformité au type sur la base du contrôle interne de la production (module C)

Catégorie III : examen 'UE' de type (module B) + soit module F (ex 11A) soit module D (ex 11B).

Définition des "opérateurs économiques"

Le projet distingue très clairement le fabricant, le mandataire, l'importateur et le distributeur, chacun de ces acteurs économiques étant défini. Par ailleurs, les obligations des fabricants s'appliquent aux importateurs et aux distributeurs.

Durée de validité des attestations d'examen UE de type ("AET")

Déjà appliquées dans certains pays, les AET auront une durée de validité limitée à 5 ans maximum. A ce jour, aucun texte ne prévoit la procédure qui sera à suivre à l'issue des 5 ans, mais elle devrait consister en un réexamen, donc une analyse conjointe entre l'ON et le fabricant des conséquences des éventuelles modifications apportées depuis l'AET (nouvelle norme, tout changement apporté à l'EPI...). De nouveaux tests pourront être nécessaires mais dans tous les cas l'AET devra être renouvelée.

Présence de la déclaration de conformité avec les EPI

Chaque EPI devra être fourni avec soit une copie de la déclaration 'UE' de conformité, soit sa version simplifiée qui autorise un renvoi à un site Internet.

Apparition des notions d'EPI "personnalisés" et "sur mesure"

Le règlement introduit clairement la notion d'EPI "personnalisés" et d'EPI "sur mesure", mais la définition de ces EPI reste relativement obscure et aurait déjà subi des modifications de la part du Conseil (sources ministérielles).

- "EPI personnalisé" : un EPI produit en série dans le cas duquel chaque unité est fabriquée pour s'adapter à un utilisateur donné ;
- "EPI sur mesure" : un EPI produit à l'unité pour répondre aux besoins spécifiques d'un utilisateur donné selon un modèle de base, en suivant les instructions du concepteur dudit modèle de base et en respectant la fourchette des variations admissibles.



Calendrier

Publication règlement (disposition réglementaire remplaçant la Directive)	Mise en application du règlement	Fin de la possibilité d'utiliser la Directive EPI de 1989	Dernière limite de validité des attestations délivrées selon la Directive EPI de 1989
2016	2018	2019	2024
Donnera 2 ans pour se préparer (fabricant comme ON)	Délivrance possible des attestations suivant le règlement ou la Directive EPI	Délivrance des at- testations sur la seule base du règlement. Aucune Attestation/ extension ne pourra plus se baser sur la Directive de 1989	Comme décrit dans l'article 41 du projet de règlement (et logique puisque les AET seront limitées à 5 ans de validité)

La durée de validité des AET : un sujet qui fâche

L'introduction d'une obligation de réexamen des AET tous les 5 ans suscite déjà de multiples réactions dans certaines organisations professionnelles. Qu'en pense le SYNAMAP ?

Le SYNAMAP n'est pas surpris par l'introduction de cette mesure qui, quoiqu'absente du texte de la Directive de 1989, s'applique déjà dans certains pays membres de l'Union. En revanche, il s'étonne du fait que la proposition de règlement, qui servira de base à la future Directive révisée, ne contienne aucune précision d'aucune sorte sur la façon dont sera mis en œuvre ce réexamen quinquennal. Il existe donc un risque important pour que cette disposition entraîne mécaniquement un surcoût du prix de revient des produits fabriqués par nos adhérents. En ce sens, il est parfaitement solidaire de certaines organisations, comme la Fédération Française de la Chaussure (FFC), qui, à juste titre, comprennent mal, en l'état, le sens, la valeur et la portée de ce dispositif. Ce dernier est d'autant plus étonnant que, lorsque la consultation préalable à la révision de la Directive de 1989 a été lancée par la Commission européenne auprès des acteurs économiques européens, ceux-ci avaient le choix entre trois options, à savoir : pas de révision, une révision "light" par le biais de mécanismes type "soft law", ou une révision par la voie réglementaire, mais sans surcoût pour les industriels. Le contrat n'a pas été respecté et il est désormais hautement probable que les industriels aient à supporter des coûts supplémentaires importants, ce qui ne paraît guère judicieux, au regard de l'état actuel du marché.



Interview

Dr Jean-Claude Canot Directeur Technique CTC Groupe 69 Lyon

En tant que représentant d'organisme notifié, quel est votre point de vue global sur la révision de la Directive EPI ?

JCC : La Directive EPI, bien que relativement ancienne, a été régulièrement "toilétée" pour rester d'actualité. Dans les faits, c'est une des directives qui fonctionne le mieux, et qui va rester au minimum opérationnelle jusqu'en 2019, date de la mise en place progressive de la nouvelle directive. En tant qu'organisme notifié, nous n'avons jamais poussé à cette révision. Néanmoins, cette évolution est inéluctable à terme, afin que cet ancien texte ne se retrouve pas en contradiction avec les nouvelles exigences législatives européennes (règlement de 2008).

La nouvelle Directive introduit la notion d'EPI personnalisé et d'EPI sur mesure...

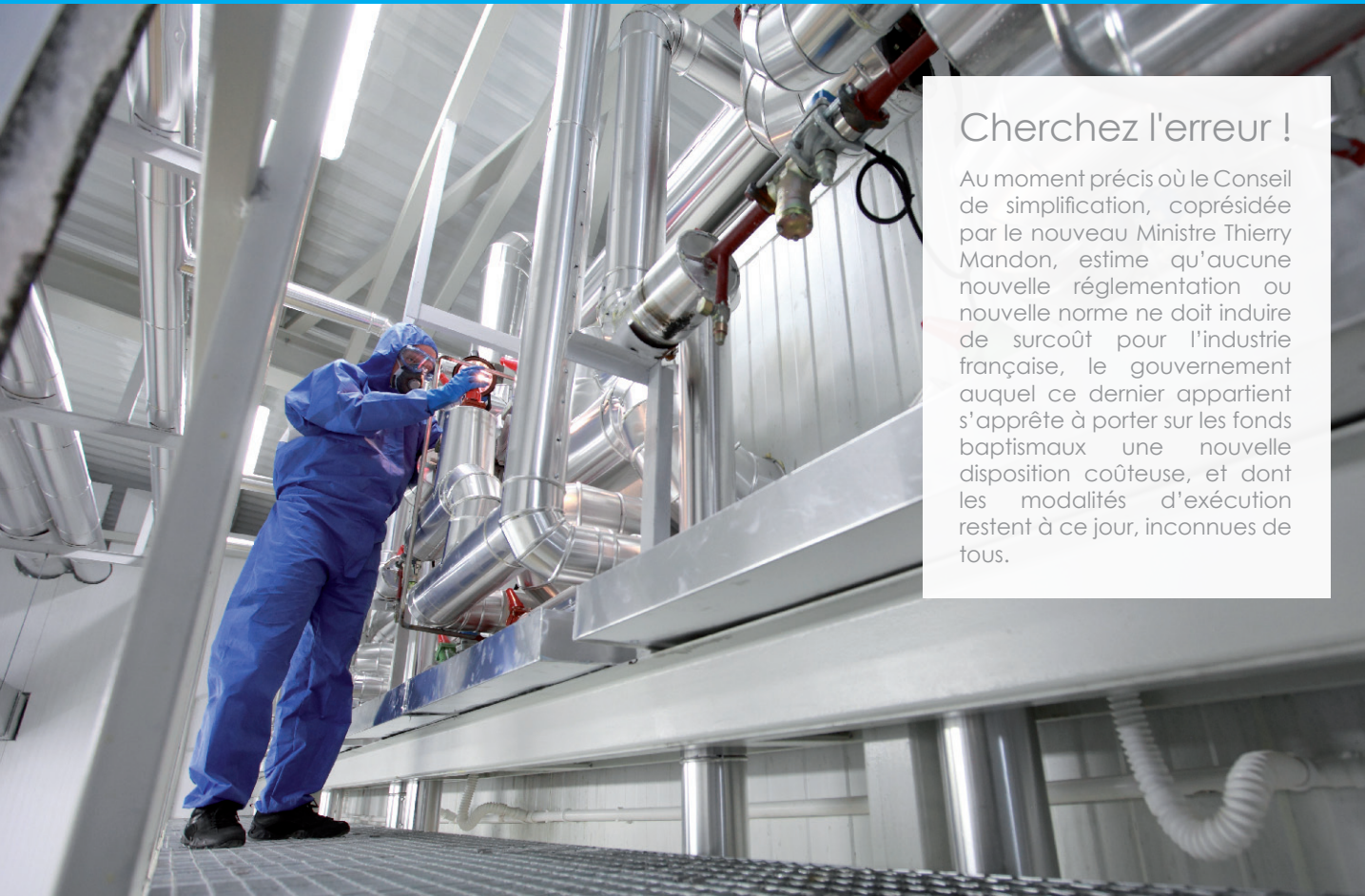
JCC : Cette notion ne fait qu'officialiser ce qui existe déjà dans certains pays européens. Pour prendre un exemple concret, on fait la différence entre une chaussure fabriquée en série et conçue pour intégrer une semelle orthopédique, c'est un EPI personnalisé, et une chaussure orthopédique étudiée spécifiquement pour une personne, c'est l'EPI sur mesure. Cette Directive intègre également des produits destinés à un usage privé. Là encore, il s'agit de l'officialisation et de la clarification d'une pratique courante, qui était déjà implicite dans les diverses modifications de la Directive initiale.

Des EPI relevant de la catégorie II passent dorénavant en catégorie III, pourquoi ?

JCC : L'ancienne législation avait classé en catégorie II (risque intermédiaire), des équipements, pour lesquels le risque était tellement évident, par exemple une scie à chaîne, que les utilisateurs devaient naturellement s'en protéger. La pratique s'est avérée assez différente de cette théorie, et les accidents constatés avec ces outils, ont poussé le législateur à les classer dans la catégorie III (dangers mortels ou irréversibles)

La durée de validité des AET réduite à cinq ans semble ne pas faire l'unanimité, quelle est votre position à ce sujet ?

JCC : Depuis 2008, à chaque fois que l'Europe édite une législation faisant appel au marquage CE, elle doit donner à celui-ci une durée de validité. La révision de la Directive EPI imposait donc d'indiquer une validité, qui a été fixée à cinq ans pour des raisons pratiques. Cette durée, ni trop longue, ni trop courte, a été fréquemment retenue dans les nouvelles législations. D'autre part, une validité de 5 ans des AET est préconisée par la coordination européenne des organismes notifiés, mais également par plusieurs états membres. Pour toutes ces raisons, il était difficile de s'orienter vers une autre voie. Cependant il convient de rester prudent, le nouveau règlement proposé au printemps est un premier draft, et il sera très vraisemblablement remanié lors de l'étude des commentaires qu'il aura suscités.



Cherchez l'erreur !

Au moment précis où le Conseil de simplification, coprésidée par le nouveau Ministre Thierry Mandon, estime qu'aucune nouvelle réglementation ou nouvelle norme ne doit induire de surcoût pour l'industrie française, le gouvernement auquel ce dernier appartient s'apprête à porter sur les fonds baptismaux une nouvelle disposition coûteuse, et dont les modalités d'exécution restent à ce jour, inconnues de tous.

Zoom sur

Manulutex, fabricant de gants et de tabliers

Entreprise familiale créée en 1979, la société Manulutex est spécialisée dans les équipements de protection individuelle, plus précisément les tabliers et gants. Avec son savoir-faire unique pour la fabrication de cotte de mailles et d'assemblage de plaquettes métalliques, Manulutex se place aujourd'hui parmi les leaders mondiaux dans ce domaine.

Présent dans le monde entier, avec plus de 60% de son chiffre d'affaires réalisé à l'export, Manulutex développe, fabrique et commercialise des équipements de protection individuelle destinés notamment à l'industrie agroalimentaire : gants en cotte de mailles, tabliers en cotte de mailles et en plaquettes inox, tabliers de protection. Un niveau de performance inégalé dans ce type d'équipements de protection individuelle. Manulutex dispose également d'une expertise en protection contre les armes blanches et contre les animaux marins. Les produits proposés par Manulutex garantissent un excellent niveau de protection, de confort et d'hygiène, conformes aux attentes des professionnels. Cette société s'investit quotidiennement dans le développement de ses activités, lui permettant ainsi de conserver sa place parmi les leaders mondiaux.

Une protection "haute résistance"

Fabricant de tabliers traditionnels en latex à ses débuts, puis en nitrile et polyuréthane, Manulutex est devenu leader européen sur ce marché. En utilisant son expertise mécanique pour concevoir des machines capables de fabriquer des équipements en inox, matériau particulièrement résistant et non salissant, la société a alors renforcé son positionnement auprès des industries agro-alimentaires, pour devenir aujourd'hui l'un des principaux fournisseurs mondiaux de gants et de tabliers. "Bien plus que la sécurité est sa devise, répondre au plus juste à la demande de nos clients est notre force" confie Philippe Jaunault, Directeur de Manulutex. Ajoutons que cette société accorde une grande importance au confort de ses produits et crée ainsi des brevets de fabrication innovants. Par exemple, le système breveté d'auto-ajustement de la longueur des doigts pour les gants de la gamme WILCOFLEX, qui permet un ajustement continu de la cotte de mailles sur la main de l'utilisateur. Le confort et la sécurité sont ainsi renforcés.

Ou encore, le système breveté de serrage poignet et avant-bras auto-ajustable pour les gants de la gamme WILCO et WILCOFLEX. Ceux-ci intègrent des ressorts inox au poignet et à l'avant-bras, qui ferment les gants en resserrant la maille, laquelle s'ajuste parfaitement à la morphologie de l'utilisateur. Le gant s'enfile et se retire comme un gant tricoté. En complément de la fabrication des gants en cotte de mailles, Manulutex propose à ses clients la réparation de ce type de gants ainsi que la fabrication de produits spécifiques et sur-mesure, pour garantir la meilleure protection adaptée aux morphologies particulières (phalanges manquantes, etc.) et aux différentes contraintes.

Un mot d'ordre : le "développement"

En quelques décennies, Manulutex est devenu l'un des leaders mondiaux dans le domaine des équipements de protection en cotte de mailles et plaquettes métalliques. Comment ? En accordant une grande importance au développement et à l'innovation pour mettre au point des nouveaux brevets industriels et donc proposer des produits toujours plus performants.

"Bien plus que la sécurité est sa devise, répondre au plus juste à la demande de nos clients est sa force."

Philippe Jaunault
Directeur Général Manulutex

explique Philippe Jaunault. Aujourd'hui, Manulutex dispose d'une vingtaine de brevets industriels, de process optimisés et d'équipements modernisés, qui sont devenus de véritables secrets de fabrication de l'entreprise. Consciente des enjeux à l'international pour la poursuite de son développement, l'export de ses produits représente 60% de son activité, signe de reconnaissance du savoir-faire de cette société. Mais "Manulutex voit plus grand" et espère atteindre 70% à 80% de son chiffre d'affaires à l'international d'ici 3 ans.



En bref

Activité

Fabricant d'EPI (gants et tabliers) et autres produits inox.

Leader européen des tabliers professionnels pour l'agro-alimentaire (nitrile et polyuréthane).

Leader de l'innovation en matière de protection métallique (une vingtaine de brevets).

60% de l'activité à l'export, via des distributeurs exclusifs.

Clients

Industries agro-alimentaires, bouchers-charcutiers, poissonniers, grandes et moyennes surfaces alimentaires.

Effectif

France : 60
Filiale hongroise : 70

Nombreuses **certifications** et respect des **normes sécurité**.



MANULUTEX France

ZA du Mille,
49123 CHAMPTOCE SUR LOIRE
Tél. : 02 41 39 90 30
Email : manulutex@manulutex.fr
Internet : www.manulutex.fr

Manulutex : spécialiste des équipements de protection en cotte de mailles et plaquettes métalliques

• Gants en cotte de mailles

Gants en cotte de mailles recommandés pour une utilisation dans les industries agro-alimentaires, les abattoirs, les salaisons, les ateliers de découpe, les boucheries, les charcuteries, les traiteurs ou encore les industries textiles.

• Tabliers métalliques

Tabliers conseillés pour l'utilisation d'un couteau à main ou d'outils coupants similaires, notamment pour le désossage et la découpe de la viande ou la découpe du poisson. Ils apportent toute la souplesse et le confort de la cotte de mailles et garantissent une facilité de mouvement à l'opérateur. Les tabliers sont réversibles pour une protection parfaite, tout risque d'accident dû au port à l'envers est ainsi écarté.

• Tabliers de travail

Tabliers de travail permettant de choisir la meilleure protection contre les substances utilisées. Plusieurs matières : Nitrile, Polyuréthane, Elastomère, Vinyle, Hypalon. En fonction de l'utilisation, 2 types de montages sont proposés : Économique (sangle autour du cou sans réglage, fixation arrière par crochet inox et élastique) et standard (sangle réglable autour du cou, fixation arrière par crochet inox et élastique).

Gant en cotte de mailles 100% inox WilcoFlex

La valeur ajoutée de WilcoFlex réside dans le parfait ajustement des gants à la main.

Les gants en cotte de mailles inox de type WILCOFLEX apportent la meilleure protection lors du désossage et de la découpe avec couteaux à main ou couteaux et ciseaux motorisés. Aucun élément ne dépasse à l'extérieur du gant, assurant une parfaite sécurité.

Innovation

Bracelet poignet et serrage avant-bras auto-ajustables. Ce système assure un maintien parfait dans le temps. Le ressort est solidaire de la cotte de mailles. Le système breveté de fixe-gant intégré 100% inox permet d'ajuster la maille flottante au bout des doigts.

Confort

Le bracelet du gant se comporte comme un gant tricoté et s'adapte à toutes les morphologies. Facile à enfiler et simple à retirer.

5 doigts

Disponible avec ou sans manchette.
Serrage poignet et avant-bras par ressort ultraplant.
Fixe-gant inox intégré qui permet d'ajuster en permanence la maille sur la main afin de faciliter la préhension.
Identification de la taille par une pastille de couleur.

Conforme aux normes
NF EN 1082-1, NF EN
14328, NF EN 1811 et
ISO 13999-1.



www.manulutex.fr

Tabliers "Delta thermo-soudés"

Nouvelle génération d'équipements de protection adaptés à l'utilisation dans les industries agroalimentaires

Le tablier Delta en polyuréthane est l'un des tous premiers du fabricant Manulutex et a constamment évolué au gré des nouvelles normes et certifications.

Il offre une haute résistance aux graisses animales, au sang et à la pénétration de l'eau et protège également contre certains risques mécaniques.

Nouveau process de montage pour éliminer toute pièce métallique du tablier Delta : les oeillets sont désormais thermo-soudés. Cette technique accroît ses performances grâce à la très forte résistance des soudures à l'arrachement et à la plus grande facilité de nettoyage et de désinfection.

100% polyuréthane
Plus résistant et plus simple à nettoyer grâce à ses oeillets thermo-soudés.
Existe en 2 épaisseurs :
300 µ - 355 g/m² et 500 µ - 600 g/m².
6 coloris : blanc, rouge, jaune, marron, bleu et vert.
Taille : 90 x 115 cm



Zoom sur

Regain, fabricant français d'articles en maille pour le marché de l'uniforme et l'image de marque

Fabricant français de maille depuis 1973, Regain confectionne des vêtements techniques (uniforme, vêtement professionnel, vêtement d'image) et des pull-overs de prêt-à-porter haut de gamme.

Avec ses 40 années d'existence, Regain est plus que jamais une société innovante et un "fabricant responsable", dont l'investissement dans le respect de l'environnement se démontre plus par des actes que par des mots.

Regain, qui à l'origine confectionnait des pull-overs de prêt-à-porter haut de gamme, a ensuite élargi son activité aux vêtements techniques (uniforme, vêtement professionnel, vêtement d'image). Cette spécialisation d'origine lui vaut une implication permanente dans l'innovation pour concevoir des produits à la qualité irréprochable.

"Pour conserver nos équipes et nos ateliers en France, Regain fait le pari de la compétence humaine, de l'innovation technique et de l'approche écologique" explique Laurent Brunas, Directeur Général de Regain.

Une entreprise "investie"

Regain produit près de 60 000 pulls par an pour de nombreux clients dont l'Armée de Terre, la Marine Nationale ou les sapeurs-pompiers.

Réactive, capable de produire en petites séries et de personnaliser ses produits, l'entreprise investit beaucoup dans la recherche et le développement pour anticiper l'arrivée de nouvelles fibres et ainsi mieux répondre aux exigences du marché. Pour Laurent Brunas, *"l'avenir d'une entreprise passe par l'innovation"*. Une conviction qui explique pourquoi l'entreprise Regain est aujourd'hui reconnue pour son savoir-faire, sur un marché très exigeant. En effet, Regain mène une politique d'innovation ambitieuse avec le lancement régulier de nouveaux produits et l'amélioration de ses procédés de production.

Pour répondre aux exigences de ses clients et garantir des produits fiables, Regain investit dans la veille technologique pour rechercher des nouveaux fils techniques, de la maille non feu, des membranes imper respirantes, etc. Elle dispose également d'un atelier de prototypage, lui permettant

de fabriquer des échantillons spécifiques et de personnaliser les produits. Enfin, l'attestation de haute tenue au lavage des pull-overs délivrée par l'IFTH est le signe de reconnaissance évident de la qualité de ses produits.

L'alliance du développement durable et du développement économique, une réussite !

Regain accorde une grande importance au développement durable et estime que celui-ci *"peut devenir un avantage concurrentiel certain et participer activement à la performance d'une société"* explique Laurent Brunas.

Le système de management mis en place vient démontrer l'engagement de l'entreprise dans l'aspect social et environnemental.

"Regain fait le pari de la compétence humaine, de l'innovation technique et de l'approche écologique."

Laurent Brunas
Directeur Général Regain

Les pulls en fin de vie sont recyclés avec une collecte organisée à cet effet. Les articles récupérés sont ainsi triés, puis soit remis à des associations humanitaires, soit recyclés pour devenir des isolants thermiques (rembourrage de matelas, isolation automobile). Chez Regain, pas un fil ne traîne !

De plus, Regain a été la première entreprise textile française à obtenir le label Lucie, lequel

concrétise l'engagement de la société en faveur du développement durable dans les domaines social, économique et environnemental selon la norme ISO 26000. *"Ce travail de labellisation nous a permis de formaliser notre démarche RSE et d'identifier de nouvelles pistes de progrès"* précise Laurent Brunas, qui ajoute que *"Regain peut, aujourd'hui, justifier auprès de ses partenaires du sérieux de sa démarche RSE et se différencier des entreprises qui en parlent sans vraiment la mettre en pratique"*.

regain
perform



En bref

Plus de **100 références**.

60 000 pulls fabriqués chaque année,
300 pulls fabriqués chaque jour.

La **qualité** certifiée depuis **1996** : ISO 9001.
La **RSO** (Responsabilité Sociétale des Organisations) labellisée LUCIE en **2011** selon l'ISO 26000.

La **confiance** des plus grandes institutions d'Etat :
Marine Nationale, Administration pénitentiaire, Conseils Généraux, Compagnies de transport urbain...



Regain

Le Causse
Espace d'entreprises
81100 CASTRES
Tél. : 05 63 59 17 26
Email : contact@regain-perform.com
Site Internet : www.regain-perform.com

Regain, fabricant français responsable

Un engagement dans une politique de Responsabilité Sociale et Environnementale visant à :

- Etre un acteur citoyen.
- Garantir la préservation de l'environnement.
- Assurer une politique d'achat responsable.
- Instaurer une politique de respect des intérêts des clients.
- Promouvoir l'écoute et le dialogue avec le client afin de créer des produits spécifiques.
- Satisfaire le client en garantissant la qualité des produits et de ses processus par la mise en place d'une démarche d'amélioration continue selon la norme ISO 9001.
- Instaurer une relation gagnant-gagnant avec nos collaborateurs et partenaires, (sous-traitants, fournisseurs, clients société civile...) dans un objectif de pérennité.

Les pulls en fin de vie sont revalorisés, destinés au rembourrage des matelas et à l'isolation automobile : ici pas un fil ne traîne car ils seront récupérés pour être recyclés en fil cardé.



Pull-overs Haute Visibilité

Référence :
HVLACZ8001 014C C722

30% laine peignée, 70% acrylique.
Jauge 8, maille demi anglaise chevalée.
Petit col zippé.
Homologué CE EN 471 classe 2.
Bandes rétro-réfléchissantes microprismes de 5 cm.
Tailles : S, M, L, XL, 2XL, 3XL, 4XL, 5XL.



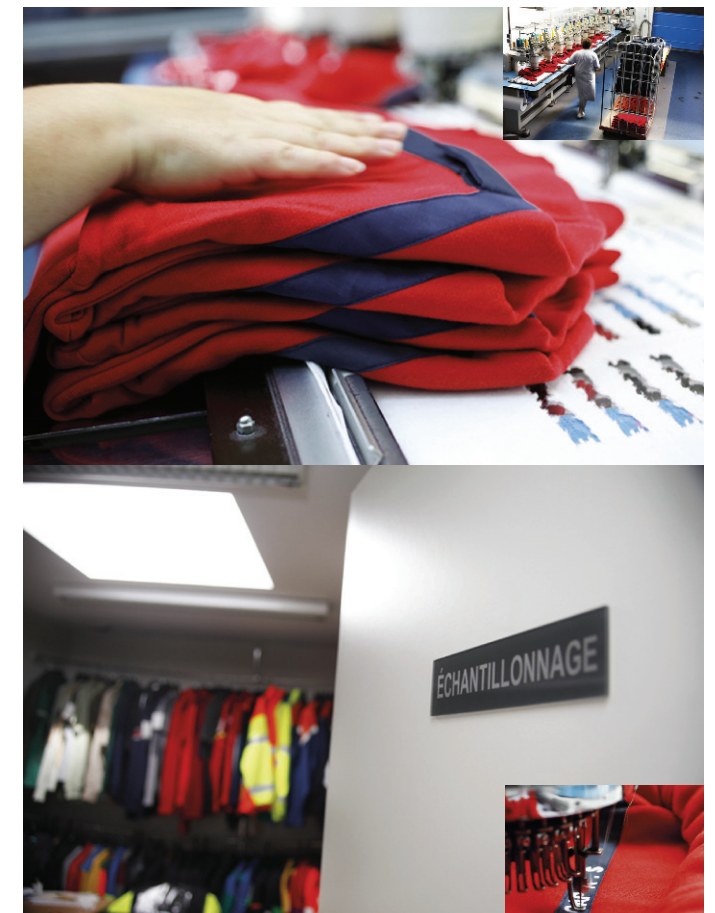
Référence :
HVLACZ8001 014C C722

60% polyester, 40% acrylique.
Jauge 8, maille demi anglaise chevalée.
Petit col zippé.
Homologué CE EN 471 classe 2.
Bandes rétro-réfléchissantes microprismes de 5 cm.
Tailles : S, M, L, XL, 2XL, 3XL, 4XL, 5XL.

Personnalisation d'un article standard

Personnaliser un article de la gamme standard ou créer son propre modèle

Regain propose un service de personnalisation des articles de la gamme standard ou de création de son propre modèle. 2 techniques sont utilisées : broderie ou transfert textile.



Affaires publiques

Normalisation EPI : bilan 2013

Le travail normatif reste intense du fait d'une activité permanente de mise à jour. En 2013, le gros du travail a porté sur les évolutions à venir en 2014, notamment pour les gants de sécurité.

La révision des normes n'est pas sans conséquences techniques ou financières. Les modifications entraînent le développement de nouveaux prototypes ou encore des changements de documentation ou de marquage des produits. Voici un bilan des évolutions de la normalisation faites en 2013 pour les équipements de protection individuelle.

Chaussure

Evolution importante pour la méthode d'essai EN ISO 17249 pour la chaussure de sécurité résistante aux coupures de scie à chaîne pour les bûcherons : avec sa mise à jour intervenue en décembre 2013-janvier 2014, les zones de protection à tester dépendent désormais de la pointure. Auparavant, ces zones étaient fixes.

La norme EN ISO 20349 sur les chaussures de protection contre les risques thermiques et les projections de métal fondu va être scindée en 2 parties : l'une pour les activités spécifiques de fonderie, l'autre pour les opérations de soudage.

Les travaux se poursuivent pour faire évoluer la méthode d'essai sur l'évaluation de la perforation pour les inserts métalliques.

Gant

2013 était l'année des prises de décisions, 2014 sera l'année des enquêtes. Tout d'abord, la norme EN 407 pour les gants de protection contre les risques thermiques (chaleur et/ou feu) devrait évoluer, ainsi que celle sur les gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes EN 374- Partie 1 "Terminologie et exigences

de performance" et EN 388 sur les gants de protection contre les risques mécaniques. L'analyse du diméthylformamide sera également étudiée. L'année 2014 sera donc marquée par de profondes évolutions, d'autant que plusieurs normes sont déjà anciennes (2003).

Perméation et risques chimiques

Rappelons qu'un groupe de travail européen animé par CTC a été créé en 2011, avec pour but de concevoir et de réviser les méthodes d'essais de perméation pour le gant, la chaussure et le vêtement.

En février 2013, la parution de la norme ISO 6529 "Vêtements de protection- Protection contre les produits chimiques- Détermination de la résistance des matériaux utilisés pour la confection des vêtements de protection à la perméation par des liquides et des gaz" a permis d'installer une norme générale avec des paramètres flexibles, offrant plusieurs situations possibles.

Le projet de norme "unifiée" gant, chaussure et vêtement prEN 16523 "Détermination de la résistance des matériaux à la perméation par des produits chimiques" voit ses parties



1 (produit chimique liquide dans des conditions de contact continu) et 2 (produit chimique gazeux dans des conditions de contact continu) en phase d'enquête publique.

EPI

Il semblerait que la décision soit prise de faire évoluer la directive 89-686-CEE servant de cadre réglementaire européen pour les équipements de protection individuelle.

Une première lecture du Parlement européen devrait intervenir au cours du second semestre 2014, avec en ligne de mire la révision de la "Directive EPI" pour 2016.

L'objectif sera multiple :

- faire coller les textes européens avec les normes actuelles ;
- améliorer et modifier la qualification de certains EPI, notamment pour ceux protégeant des risques mortels ou irréversibles (par exemple, le risque mécanique de scie à chaîne passerait de 'un risque 2 à un risque 3) ;
- statuer sur la limitation dans le temps des attestations CE de type.

Infos SYNAMAP

Des vêtements de travail non EPI pour atténuer les conséquences des effets de l'arc électrique ! La Commission "vêtements de protection" du SYNAMAP alerte le Ministre du Travail, M. François REBSAMEN.

La Commission "vêtements de protection" du SYNAMAP a découvert avec un immense étonnement, et le mot est faible, le dispositif retenu par la norme NF C 18-510 relatives aux opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique, tel qu'il a été homologuée le 21 décembre 2011.

En effet, les dispositions retenues à l'article 4.3.3 alinéa 3 de la NF C18-510, après avoir rappelé que *"les EPI et les vêtements de travail doivent être appropriés au risque ainsi qu'aux conditions et caractéristiques particulières du travail en tenant compte de l'état de la technique et des possibilités existant sur le marché"* renvoie à une annexe C de valeur normative intitulée "Emploi et entretien des principaux équipements de protection et de l'outillage spécifiques aux opérations d'ordre électrique" qui indique (article C3) que l'utilisateur, *"pour atténuer les conséquences des effets de l'arc électrique"*, devra porter un *"vêtement de travail"* qui ne sera pas (écrit en majuscule) *"un équipement de protection individuelle (EPI)"* et que *"ce vêtement de travail ne doit être ni propagateur de la flamme ni comporter de pièces conductrices"*.

A la lecture de ces dispositions, la Commission "vêtements de protection" du SYNAMAP a immédiatement estimé que ces dernières étaient en contradiction totale avec les dispositions du Droit Communautaire, du bon sens, et de l'intérêt bien compris de l'utilisateur final et a appelé l'attention du Ministère du Travail sur ce qui lui apparaît comme un grave contre-sens.

Dans un courrier adressé à M. François REBSAMEN, elle s'est notamment étonné du fait que des risques aussi lourds que ceux qui

sont liés à des accidents liés à l'arc électrique puissent être couverts par un "vêtement de travail" alors même que les dispositions de la Directive "EPI" commandent que ceux-ci le soient par des équipements de protection individuelle de catégorie 3 (risques mortels) assujettis à des procédures d'évaluation et de mise sur le marché particulièrement strictes et conduites par une tierce partie (organismes notifiés).

Elle a rappelé, ensuite, qu'il est de doctrine constante de considérer qu'il existe une frontière étanche entre un "vêtement de protection" dont la nécessité tout comme le choix relèvent strictement de l'application des principes généraux de prévention, et, plus particulièrement des règles qui président à l'analyse des risques professionnels, et un "vêtement de travail" qui, par définition, ne protège contre rien.

Elle a indiqué, enfin, enfin que les dispositions retenues par la norme NF C 18-510, dans son article 4.3.3, alinéa 3 et dans son annexe C, en s'affranchissant des règles en vigueur en matière de protection des salariés, engendrent de facto une confusion particulièrement délétère pour la sécurité de ces derniers aussi bien que pour les industriels respectueux de la réglementation et des référentiels en vigueur.

La Commission du SYNAMAP attend donc aujourd'hui que soient prises des mesures de nature à amender sans délai ces dispositions litigieuses.

A ce jour, aucune réponse n'a été apportée à cette légitime requête.

La réforme de l'inspection du travail, reportée jusqu'à nouvel ordre

Voulue par Michel Sapin, ministre du Travail, la réforme de l'inspection du travail prévoyait, entre autres mesures, de donner la possibilité à l'administration de prononcer elle-même des sanctions administratives. La Direccte aurait pu prononcer une amende (d'un montant maximum de 2 000 €) en cas d'infraction aux dispositions sur la durée de travail, le Smic, les conditions d'hygiène...

Le texte introduisait aussi la possibilité de recourir à l'ordonnance pénale qui permet au président du tribunal de statuer sans débat préalable. Enfin, la réforme prévoyait d'élargir les pouvoirs des inspecteurs en leur permettant d'avoir accès à tous les documents nécessaires au contrôle et pas seulement aux documents obligatoires prévus par le code du travail, avec obtention d'une copie.

Mais depuis le 27 février dernier et la réunion de la commission mixte paritaire, l'article 20 du texte qui visait à réformer l'inspection du travail est retiré.

Pourquoi ?

Essentiellement pour des raisons de méthodes. Depuis le début de l'étude du projet de loi, des voix s'élevaient pour dénoncer qu'un sujet aussi important que la réforme de l'inspection du travail soit dilué au milieu d'un texte d'ordre plus général. Pour beaucoup, l'ampleur des modifications envisagées aurait justifié un projet de loi spécifique. Le fond du texte ne faisait pas non plus l'unanimité : menace contre l'indépendance des inspecteurs, nouvelles sanctions administratives jugées "disproportionnées" qui pouvaient "menacer l'équilibre des entreprises".

Et après ?

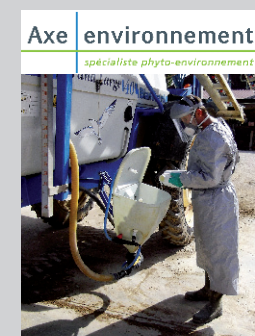
Le retrait du texte n'a pas été assorti d'une date. La réforme sera certainement abordée ultérieurement dans des conditions plus sereines.

Nouveaux adhérents du SYNAMAP

Axe Environnement

Distributeur d'équipements de protection individuelle adaptés aux produits phytosanitaires, Axe-environnement a pour missions d'accompagner la distribution agricole et de diffuser les solutions phyto-environnementales auprès de l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires.

contact@axe-environnement.eu
www.axe-environnement.eu



Brammer

Leader européen de la fourniture industrielle de produits et services MRO (Maintenance et assistance technique), Brammer propose également une gamme complète d'équipements de protection. Le groupe se positionne en tant que partenaire stratégique auprès de ses clients.

bruno.carrier@brammer.biz
www.brammer.biz



LAFONT

Fabricant de vêtements professionnels, LAFONT est une marque leader du vêtement de travail et d'image en France, du groupe KWINTET. Elle propose plus de 500 références, des gammes de vêtements pour tous secteurs, une expertise dans le développement du vêtement image.

contact@kwintet.fr
www.kwintet.com



Mulliez-Flory

Mulliez-Flory est un créateur et un confectionneur de vêtements d'image, de vêtements de travail, d'uniformes et de linge pour les entreprises privées et publiques de tous secteurs d'activités confondus et aux collectivités. Mulliez-Flory crée et personnalise vêtements professionnels et accessoires textiles.

image@mulliez-flory.fr
www.mulliez-flory.fr



Nouveaux produits et services

3M FRANCE



Combinaison de protection 3M™ 4520

Normes : Catégorie III, type 5 (EN ISO 13982-1) et type 6 (EN 13034) ; EN 1149-5 ; EN 1073-2:2002 sauf EN863 résistance à la perforation. Ne protège pas contre les radiations.

Descriptif : Protection contre substances chimiques : éclaboussures de liquides, poussières. Matériau très respirant non-tissé SMMMS, poignets jersey, capuche 3 pans, fermeture à glissière double curseur.

Applications : Manipulation de poudres, installation d'isolation, travail du bois...

Nouveau transfert rétroréfléchissant segmenté et résistant à la flamme 3M™ Scotchlite™ 5535

Normes : ISO 20471 ; NF EN 469.

Descriptif : Ce transfert rétroréfléchissant microbille 3M™ Scotchlite™ 5535 procure respirabilité et flexibilité grâce à son design segmenté. Facile d'entretien, bonne durabilité.

Applications : Tee-shirt et parka de signalisation à haute visibilité, résistants à la flamme.

3m-france-epi@mmm.com - www.3m.com/fr/securite

AUDITECH Innovations



SPRA - Service Prévention Risque Auditif

Descriptif : Ayant à cœur d'apporter toujours plus de services à ses distributeurs et à ses clients, AUDITECH Innovations crée le Service Prévention Risque Auditif.

Applications : Préconisation, sensibilisation et contrôle d'efficacité. (SPRA Déploiement, SPRA Formation, SPRA Conformité).

info@auditech-innovations.fr - www.auditech-innovations.fr

BP BIERBAUM-PROENEN



BP Multi Protect 7ka

Normes : EN ISO 11611 Classe 1-A1 ; EN ISO 11612 A1, B1, C1, E1, F1 ; EN 13034 Type 6 ; EN 1149-5 ; IEC 61482-2 Classe 1 ; IEC 61482-2 Classe 2 dans les zones bicouches.

Descriptif : BP Multi Protect est la première collection multinormes à offrir une protection de classe 2 contre l'arc électrique tout en gardant un faible poids.

Applications : Fournisseurs d'énergie, services publics communaux, ouvriers exposés à la chaleur, transporteurs de matières dangereuses, raffineries...

p.gauthier@bierbaum-proenen.de - www.bp-online.com

BRAMMER France



Roebuck, marque d'outillage à main

Normes : DIN ; EN ; GS ; IEC ; ISO et VDE.

Descriptif : Roebuck est une marque d'outillage disponible exclusivement chez Brammer, avec plus de 1400 produits garantis à vie, de qualité industrielle et de rapport qualité/prix.

Applications : Destinée à des professionnels et des techniciens travaillant dans des environnements industriels et de fabrication.

info.fr@brammer.biz - www.brammer.biz

DELTA PLUS



DELTA FUSION S3 SRC

Normes : EN ISO 20349 : 2010 ; AL ; FE ; HI-1 ; HRO.

Descriptif : Résistance dans des conditions de travail extrêmes. Semelle Caoutchouc/Nitrile, résistance aux huiles et hydrocarbures, fermeture par boutons pression, doublure polyamide Cambrelle, col en cuir.

Applications : Spécialement conçue et testée pour l'industrie lourde, notamment la filière métallurgie.

Gant anticoupure VENICUT32

Norme : EN388 (4.3.4.2).

Descriptif : Conçu avec la nouvelle fibre Deltanocut®, polymère mono-fibre très résistant. Niveau 3 à la coupure. Sans DMF. Lavable. Dextérité maximale. Texture très douce.

Applications : Manipulation d'objets coupants, travail de précision, repérage aux postes de travail grâce à des codes couleurs identifiants.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

DRÄGER SAFETY FRANCE SAS



Détecteurs Monogaz Dräger Pac

Descriptif : Dotés de la toute dernière technologie de capteurs miniatures DrägerSensor XXS. Protection en caoutchouc intégrée résistante aux chocs et aux produits corrosifs. Indice de protection eaux et poussières IP 68. Totalement étanches.

Applications : Compacts, avec de nombreuses fonctions, ils conviennent parfaitement aux diverses exigences du secteur industriel.

safety.france@draeger.com - www.draeger.com

DUPONT



DuPont™ Tyvek® 800 J

Normes : Catégorie III type 3, étanche aux huiles et liquides sous pression ; EN 14126 ; EN 1073-2 ; EN 1149-5.

Descriptif : La combinaison Tyvek® 800 J associe une protection contre des jets de liquides et produits chimiques aqueux sous pression et des huiles, à une matière respirante.

Applications : Protection lors d'opérations de maintenance ou de nettoyage industriel.

personal.protection@lux.dupont.com - www.ddp-europe.com

ETANCO

LR SAUVEGARDE II



Norme : NF E85-015.

Descriptif : Protection collective contre les chutes de hauteur en périphérie des toitures terrasses inaccessibles.

Applications : Gamme complète de garde-corps permanents en aluminium (Fixé en applique, sur dessus d'acrotère, en pleine dalle ou autoportant).

securite@etanco.fr - www.etanco.eu

FRENEHARD & MICHAUX



HARNAIS GILET UNYC® (Réf. QSFEPI02/05)

Norme : EN 361 - 2012.

Descriptif : Le harnais propose 2 points d'accrochage (sternal et dorsal) pour une utilisation en toute sécurité, système de double fermeture à l'avant et de pressions. Harnais et gilet se mettent en place en même temps.

Applications : Charpentiers, couvreurs, étancheurs, opérateurs sur pente, personnel de maintenance.

unyc@frenehard-michaux.com - www.frenehard-michaux.com

GROUPE JLF



WOMEN PERFORM (Réf. 0285)

Normes : NF EN 12746 ; NF EN 13520 ; Conforme norme NF EN ISO 20344 paragraphe 5.10.

Descriptif : Semelle 3/4 adaptée à la morphologie féminine permettant de lutter efficacement contre les TMS. Antistatique et anatomique, elle dispose d'une zone pronatrice (limite les risques d'entorse).

Applications : Recommandée pour les femmes travaillant dans l'industrie lourde, le tertiaire (pour chaussures de sécurité et chaussures plus classiques).

f.lagarigue@groupe-jlf.com - www.groupe-jlf.com

INFIELD SAFETY (Distributeur LAGO PRO)



CLICAS - Attache-lampe

Norme : EN397.

Descriptif : Platine autocollante fabriquée par LAGOLIGHT et distribuée par INFIELD. Elle permet de clipser une lampe sur un casque sans utiliser de sangle. L'adhésif sans solvant n'altère pas la matière du casque. Le porteur du casque peut travailler mains libres avec la lampe sur sa tête.

infield2@hrnet.fr - www.infield-safety.fr

KEE SAFETY SAS

KeeLine Overhead



Norme : EN 795.

Descriptif : Ligne de vie en configuration anti-chute ou assujettissement jusqu'à 2 personnes où il est préférable d'installer la ligne de vie

au-dessus de l'utilisateur.

Applications : Chargement de véhicules, accès aux machines, travaux de maintenance et de nettoyage sur des ponts roulants, etc.

jmaatsch@keesafety.com - www.keesafety.com

LAFONT



Collection Protect HIVI

Normes : EN 11612 A, B1, C1, E3, F1 ; EN 11611 A1 classe 1 ; EN 61842-1-2 classe 1 ; EN 1149-5 ; EN 13034 type 6 ; EN 471.

Descriptif : Cette gamme disponible sur stock se compose d'une combinaison, d'un blouson et d'un pantalon en tissu multirisque haute visibilité (coton majoritaire) et se décline en 2 coloris.

Applications : Soudure, contact avec les flammes et produits chimiques, décharges électrostatiques, dangers thermiques liés aux arcs électriques.

severine.faudon@kwintet.com - www.kwintet.com

MAPA PROFESSIONNEL



Temp-Ice 700

Normes : EN 388 ; EN 511.

Descriptif : Le Temp-Ice 700 allie durabilité, grip, étanchéité et déperlance avec une protection idéale pour travaux d'extérieurs jusqu'à - 10°C, tout en préservant confort, dextérité et souplesse.

Applications : Construction et travaux publics, transport, logistique, distribution électrique.

makgpro.mapa@mapaspontex.fr - www.mapa-pro.com

MASTER LOCK SAFETY SOLUTIONS



Kit de Consignation Générale Electrique et de Fluides (Réf. MAINTKIT-FR)

Norme : NF C18-510.

Descriptif : Le MAINTKIT-FR permet à tous les professionnels de la maintenance de s'équiper des "accessoires indispensables" à la mise en place d'une consignation efficace (électrique et de fluides).

Applications : Tous secteurs - Ce kit s'adresse aux opérateurs intervenant sur systèmes électriques ou fluidiques.

safetyeu@mlock.com - www.masterlocksafety.fr

MSA THE SAFETY COMPANY



ALTAIR 4X Détecteur 4 gaz EXPLO-O2-SO2-H2S

Normes : Certifications CE, ATEX, MED.

Descriptif : Nouvel ALTAIR 4X EXPLO-O2-SO2-H2S : toujours aussi robuste, autonomie batterie 24 H, cellules XCell aux temps de réponse aux gaz ultra rapides et à durée de vie > 4 ans.

Applications : Industries : raffineries, chimie/pétrochimie, traitement des eaux, centrales thermiques, acier, alimentaire, papier, automobile...

Vanessa.Sirima@MSAsafety.com - www.msasafety.com

Casque de protection hautes températures THERMALGARD

Norme : EN397, option MM,+150°C, 440 V.

Descriptif : Casque de protection en nylon charge de fibre de verre, certifiée +150°C. Accessoires "hautes températures" tels que porte-écrans nylon, ou protège-nuque Nomex en option.

Applications : Températures extrêmes et les coulées de métal en fusion : industries sidérurgique et métallurgique.

Yohan.Morel@MSAsafety.com - www.msasafety.com

MUZELLE DULAC HASSON



Gamme TECHPRO®

Normes : EN11611 Classe 1 ; EN11612 : A1B1C-2D3E3F1.

Descriptif : Nouvelle gamme en tissu MARLAN ®. Haute protection contre les grosses projections de métal en fusion. Disponible sur stock : Veste (taille 0 à 6), Pantalon (taille 0 à 6 - EJ 82 cm). Coloris : marine.

Applications : Métallurgie et sidérurgie.

contact@muzelledulac-hasson.fr - www.muzelledulac-hasson.fr

PETZL DISTRIBUTION SAS



ASAP LOCK - Antichute mobile sur corde avec fonction de blocage

Normes : CE EN 353-2 ; CE EN 12841 type A.

Descriptif : Conçu pour faciliter les manipulations de l'utilisateur lors des remontées sur corde, l'ASAP LOCK s'utilise avec une longe absorbeur d'énergie. En cas de choc ou d'accélération brusque, l'antichute se bloque sur la corde et immobilise l'utilisateur. L'antichute se bloque sur la corde et immobilise.

professionnel@petzl.fr - www.petzl.com

RESPIREX FRANCE - MFC SURVIVAL

Embarcation de sauvetage semi-rigide gonflable RS (3, 5, 6, 10 ou 15 personnes)



Descriptif : Construction solide et durable. Excellente rigidité, pression 0.2 bar, poids et encombrement réduits. Facilement manœuvrable, remorquable, fond plat, nombreux accessoires. Versions 10 et 15 personnes motorisables (modèles RST).

Applications : Conçu pour les services de secours (SDIS, sécurité civile...), sauvetage en eaux vives, inondations, évacuations d'urgence.

respirex.france@wanadoo.fr - www.respirex-france.fr

SHOWA BEST



S-TEX® 541

Normes : EN388 - 4341 ; ISO 13997 - 29 Newton (2 947gm).

Descriptif : Gant fabriqué à partir de la fibre Hagane Coil™, conçue avec un acier inoxydable (protection supplémentaire contre les coupures). Revêtement en polyuréthane léger pour un maximum de dextérité, d'adhérence et de flexibilité.

Applications : Usinage, manipulation ferraille, Industrie du verre, estampage et pressage, construction, assemblage électronique, maintenance.

marketing@showabestglove.eu - www.showabestglove.eu

SIOEN / MULLION



Gilet de sauvetage Sream 150N réf 3MVH

Norme : ISO 12402.

Descriptif : Gilet de sauvetage gonflable de 150 Newtons, pourvu d'une chambre jaune fortement asymétrique pour optimiser la capacité de retournement. Sifflet et tube de gonflage oral. Chambre équipée de bandes réfléchissantes.

Applications : Gilet de sauvetage gonflable pour utilisation quotidienne dans toutes les conditions météorologiques.

SIOEN



Tee shirt manches longues Picton (Réf. 518A)

Normes : EN ISO 11612 ; EN ISO 14116 ; EN 1149.

Descriptif : Tee shirt manches longues 60 % protex, 39 % Viloft, 1 % AST de 180 g/m². Toucher extrêmement doux avec un très bon contrôle de la transpiration. Anti bactérien. Coutures piquées.

Applications : Idéal lorsqu'il fait chaud pour évoluer en environnement ATEX.

www.sioen.com

SONORCO



Ensemble MILAN + TIRANA M5

Normes : ISO 11611+11612+1149+13034+61482.

Descriptif : EPI de catégorie III, cet ensemble avec ce nouveau look est entièrement personnalisable, par différents coloris ou options. Gamme complète et fabrication par 50 pièces.

Applications : Personnes exposées à la chaleur, flamme et arc électrique (pétrochimie, environnements explosifs, installations électriques...).

Combinaison PROTEC-CHOCS

Descriptif : Combinaison avec protections intérieures en mousse fixe au niveau : poitrine, épaule, coude, latéral, et, du genou au bas de la combinaison.

Applications : Artisanat, collectivités. Tous les métiers nécessitant d'être en position agenouillée ou nécessitant le port de charges lourdes aux épaules.

info@sonorco.fr - www.sonorco.fr

SORIFA



LIBAL UV 50+ protection 2 en 1

Descriptif : Très haute protection SPF 50+, anti UV A et UV B + protection polyvalente contre les solutions aqueuses, graisses, solvants, goudrons, etc.

Applications : Pour mains, bras et visage des personnes exposées aux rayonnements solaires : BTP, voirie, espaces verts, etc.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

T2S



Tee-shirt XENON - Target2safety®

Norme : EN 471 2/2.

Descriptif : Look moderne : encolure en V. Le silhouettage des bandes rétroréfléchissantes garantit une visibilité optimale. Sa coupe et sa maille polyester douce assurent aisance et confort.

Applications : Tee-shirt haute visibilité, préconisé pour les interventions sur le domaine routier : BTP, entretien des routes ou voiries, transport, etc.

Tee-shirt BALI manches longues - T2S®

Normes : EN 471 2/2 ; EN 13758-2 UPF 50+ orange fluorescent et UPF 40+ jaune fluorescent.

Descriptif : Protection anti-UV. Maille piquée 100% polyester. Aération en maille ajourée sous les bras. Dos protégé-reins. Bandes rétroréfléchissantes microbilles élasthanne RETHIOTEX®.

Applications : Tee-shirt haute visibilité, préconisé pour les interventions sur le domaine routier : BTP, entretien des routes ou voiries, transport, etc.

info@t2s.fr - www.t2s.fr

uvex HECKEL sas



uvex phynomic XG (Réf. 7000 118)

Norme : EN 388 : 4-1-3-1.

Descriptif : Gant support polyamide/élasthanne avec revêtement aqua-polymère Xtra Grip pour un ajustement parfait et des propriétés d'adhérence supérieures sur surfaces sèches, humides, huileuses.

Applications : Maintenance, assemblage de précision, travaux mécaniques. Avantages significatifs dans les environnements gras et légèrement huileux.

r.dhaussy@uvex-heckel.fr - www.uvex-heckel.fr

En bref

Evènement

Rencontres SYNAMAP : "La réforme de la médecine du travail : bilan et perspectives"



Le SYNAMAP organise la 7^{ème} édition de ses Rencontres le 16 septembre 2014 au Palais du Luxembourg, de 9h30 à 12h30. Cette matinée sera suivie d'un déjeuner, offert par le SYNAMAP, dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat.

La médecine du travail a fait l'objet d'une réforme essentielle visant à développer sa place comme acteur de la santé au travail, pour mieux couvrir l'ensemble des travailleurs et pour faire face à la complexité croissante des risques professionnels, notamment des risques à effets différés et des nouveaux modes d'organisation du travail.

La loi du 20 juillet 2011 et les décrets du 30 janvier 2012 ont modifié l'organisation des services de santé au travail (SST).

Trois ans après le vote de cette loi, le SYNAMAP a donc décidé de consacrer cette édition à cette réforme.

Cette matinée se déroulera en deux temps :

- Présentation de la réforme de la médecine du travail par les pouvoirs publics
- Perspectives d'évolutions envisageables dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, et notamment de la place des EPI au regard de la réforme de la médecine du travail (adéquation des moyens aux objectifs, freins identifiés et pistes d'améliorations), des textes sur la pénibilité et du plan Santé sécurité au travail III.

Il ne reste que quelques places disponibles. Si vous souhaitez assister à ces Rencontres, merci de retourner le bulletin d'inscription, disponible sur le site internet (www.synamap.fr rubrique "actualités") au plus tard le 8 septembre 2014.

Campagne de sensibilisation nationale "Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur"

Les ministères chargés du travail et de l'agriculture, la CNAMTS¹, l'INRS², la MSA³, le RSI⁴, la CNRACL⁵ et l'OPPBT⁶ s'associent pour sensibiliser les chefs d'entreprise et les maîtres d'ouvrage au risque de chutes de hauteur, avec une action nationale : "Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur".

Les chutes de hauteur restent aujourd'hui l'une des premières causes d'accidents du travail, notamment dans le BTP où elles représentent 16% des accidents et sont la 1^{ère} cause d'accidents graves et mortels (30% des décès). Ce risque représente un enjeu de sécurité majeur au regard de la vie des personnes et de la performance des entreprises.

Une campagne de communication a ainsi été lancée le 26 mai dernier. Le premier

objectif est de mobiliser et informer les chefs d'entreprises à travers 3 automatismes à adopter : "J'anticipe l'organisation de mon chantier", "Je choisis le bon équipement de protection", "J'informe et je forme mes salariés".

Le deuxième objectif est de sensibiliser les responsables de l'organisation de la prévention sur les chantiers, les maîtres d'ouvrage, en leur rappelant 3 recommandations : "Intégrer la prévention dans les cahiers des charges", "Associer la sécurité aux choix de prestataires", "Veiller au respect de la prévention des risques sur les chantiers".

Les supports sont disponibles sur le site internet dédié www.chutesdehauteur.com



¹ Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

² Institut national de recherche et de sécurité

³ Mutualité sociale agricole

⁴ Régime social des indépendants

⁵ Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales

⁶ Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

Info

Protection contre le bruit émis par les machines
MECAPREV : la nouvelle rubrique "bruit" est disponible

L'INRS, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, enrichit l'outil MECAPREV d'une nouvelle rubrique sur les dangers liés au bruit émis par les machines. Cette application web, interactive et gratuite, s'adresse aux ingénieurs et techniciens de bureaux d'études qui conçoivent ou modifient des équipements de travail. Elle a pour objectif d'apporter une aide dans le choix des mesures techniques de prévention des risques engendrés par les équipements de travail et auxquels sont exposés les utilisateurs : opérateurs, techniciens de maintenance, régulateurs, installateurs...

Pour consulter MECAPREV : <https://machines-sures.inrs.fr/mecaprev/>
Pour + d'infos : www.inrs.fr

Editeur de Référence :

SYNAMAP
Défense 1 - 39/41 rue Louis Blanc
92038 Paris La Défense cedex
Tél. : 01 47 17 64 36 / Fax : 01 47 17 64 97
Email : infos@synamap.fr
Web : www.synamap.fr

Directeur de la publication : Bernard Cuny

Réalisation : Communication SYNAMAP

Crédit photos : Fotolia

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.



REFERENCE N°53

Protection des Hommes au travail